



ÉCRAN OUVERT RÈGLEMENT



1- Conditions de participation

La participation est ouverte à tous les habitants de l'arrondissement d'Albertville (c'est-à-dire les cantons d'Aime, d'Albertville-Nord, d'Albertville-Sud, de Beaufort, de Bourg-Saint-Maurice, de Bozel, de Grésy-sur-Isère, de Moûtiers et d'Ugine) ayant réalisé un film de type court métrage (fiction, documentaire, film d'animation...).

Un dossier complet devra être renvoyé, incluant : **la fiche d'inscription remplie et signée, une copie du film, le synopsis/résumé du film.** Le film devra être envoyé sous format MP4 Full HD soit sur clé USB soit par envoi dématérialisé à l'attention des Amis du Cinéma (cf fiche d'inscription).

2- Sélection

Un comité de sélection organisé par la Ville d'Albertville et l'association Les Amis du Cinéma choisira, parmi les films inscrits, ceux qui seront diffusés au Dôme Cinéma.

Afin de permettre au plus grand nombre de participer, le comité se réserve le droit de privilégier les courts-métrages ne dépassant pas les **10 minutes**.

Tous les candidats seront informés par courriel de la sélection ou non de leur film avant la tenue de la projection.

Les candidats sélectionnés s'engagent à assister à la projection du **samedi 24 janvier 2026** et seront invités à s'exprimer sur leur travail, les frais de déplacement demeurant à leur charge.

3- Les droits de diffusion et d'exploitation

En cas de sélection, le candidat accepte la diffusion gratuite de son film lors de la journée « Écran Ouvert ».

Pour que le film puisse être sélectionné, le candidat doit :

- être propriétaire de l'ensemble des droits de reproduction, représentation et diffusion de son film,
- posséder toutes les autorisations nécessaires, et notamment celles des droits musicaux et droits à l'image des personnes filmées (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs),
- Les candidats sélectionnés autorisent le comité d'organisation à utiliser à des fins promotionnelles relatives au dispositif leur nom et leur image sur tous supports (web, presse, réseaux sociaux...) et ce sans contrepartie.

4- Modification, annulation

Le comité d'organisation se réserve tout droit de regard sur les œuvres sélectionnées et pourra éventuellement décider de la modification ou l'annulation de l'opération si les circonstances l'exigeaient.

5- Organisation

Cet événement est organisé par la Ville d'Albertville et l'association Les Amis du Cinéma dans le cadre du dispositif Passeurs d'Images.

Limite de dépôt des dossiers : **vendredi 12 décembre 2025.**

Résultats de la sélection le **mercredi 17 décembre 2025**

Projection « Écran Ouvert » : **samedi 24 janvier 2026 après-midi.**

Les supports des films non sélectionnés seront disponibles à l'accueil du Dôme Cinéma à partir du 5 janvier 2026.

Renseignements : Les Amis du Cinéma 04 79 37 58 77 ou pierre.gardier@amisducinema.com

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par la mairie d'Albertville dont les finalités sont de traiter votre inscription et vos demandes ainsi que de vous transmettre des informations relatives aux événements culturels. Seuls les services habilités de la mairie et nos sous-traitants techniques ont accès à vos données.

Vos données ne font l'objet d'aucune cession, ni concession, à des tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande et au suivi de votre relation avec la mairie d'Albertville, puis toute la durée des prescriptions légales applicables en cas de litige.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données (RGPD et Loi Informatique et Libertés), vous disposez, sous certaines conditions, des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité.

Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à dpo@albertville.fr ou par courrier à Mairie d'Albertville - A l'attention du délégué à la protection des données - 12 Cours de l'Hôtel de Ville - CS 60104 - 73207 ALBERTVILLE CEDEX et ce, en justifiant de votre identité.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données, vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité sur simple demande.

ÉCRAN OUVERT INSCRIPTION

L'inscription à Écran ouvert doit inclure :

- ✓ **la fiche d'inscription remplie et signée**
- ✓ **une copie du film**
- ✓ **le synopsis/résumé du film**

FICHE D'INSCRIPTION

Merci de remplir l'ensemble des champs

Identité

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____ Age _____

Site internet/Lien vidéo/Facebook _____

Le film

Titre _____

Année de réalisation _____ Durée _____

Contexte de réalisation (projet personnel, film d'étudiant, atelier encadré...)

Le film a-t-il déjà été diffusé en public et si oui, où et quand ? _____

J'ai pris connaissance du règlement de l'opération « Écran Ouvert » et m'engage à en respecter les clauses.

Je déclare sur l'honneur détenir les droits permettant l'exploitation du film décrit ci-dessus dans les conditions prévues au dit règlement.

À _____ le ____/____/____

Signature

La copie de votre film doit être transmise (format souhaité MP4 Full HD) :

- soit par mail à pierre.gardier@amisducinema.com (par Wetransfer, Sendspace...)
- soit sur clé USB

L'inscription complète doit être déposée pour le vendredi 12 décembre 2025 au plus tard :

- soit dans un des cinémas d'Albertville ou d'Ugine
- soit par courrier : Les Amis du Cinéma – Écran ouvert - 45 place Montmain – BP 39 – 73401 Ugine cedex.
- soit par mail à pierre.gardier@amisducinema.com

Renseignements : Les Amis du Cinéma 04 79 37 58 77